

Département des Yvelines  
 Arrondissement de Rambouillet  
 Canton de d'Aubergenville  
**Commune Le Tremblay-sur-Mauldre**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

-----  
 Extrait du registre des délibérations  
 Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation :

**24 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres non excusés :  
**néant**

Nombre de membres votants : 7

Objet :

**Activité Yoga - Tarifs et convention de prestation de services**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 octobre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

**Étaient présent(e)s :**

Danielle **Descombes**, Hélène **Jean-Baptiste**, Françoise **Soulaire** représentant le Conseil municipal,  
 Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées

**Étaient absente excusée :** Corinne **Manchon**, Josiane **Hanks (pouvoir à Mme Danielle Descombes)**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, Nelly **Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

**Secrétaire de séance :** Danielle DESCOMBES

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que l'atelier « Yoga » est proposé aux seniors tremblaysiens de 65 ans et plus.

Madame la Présidente propose, afin que les seniors Tremblaysiens puissent pratiquer cette activité, de leur faire bénéficier d'un tarif dégressif, au même titre que les autres activités, en appliquant le barème, présenté ci-dessous, en fonction de l'imposition sur les revenus du foyer de l'année N-1. Le règlement se fera au trimestre.

Le Tarif annuel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 est de **200 €**

	Participation	
	C.C.A.S.	des foyers
<b>Tranche 1</b> : de 0 € à 600,00 €	50 %	50 %
<b>Tranche 2</b> : de 601,00 à 950 €	40 %	60 %
<b>Tranche 3</b> : de 951 € à 1900 €	30 %	70 %
<b>Tranche 4</b> : à partir de 1 901 €	20 %	80 %

Soit à l'année :

La tranche 1 :	100 €
La tranche 2 :	120 €
La tranche 3 :	140 €
La tranche 4 :	160 €

Il sera demandé aux participants de transmettre l'avis d'imposition ou les avis d'imposition du foyer sur les revenus de l'année N-1 à la mairie. Si ce document n'est pas fourni, la totalité de la prestation sera facturée.

Elle indique que des seniors extérieurs pourraient éventuellement s'inscrire sous réserve des places disponibles et propose le tarif annuel de 200 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Elle informe l'assemblée qu'une convention de prestation de services sera établie entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'intervenante de l'atelier Yoga, celle-ci précisera les modalités financières et d'organisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, dans laquelle seront également indiquées les modalités d'utilisation des salles municipales, suivant un calendrier préétabli.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Donne** son accord pour appliquer les tarifs précités ci-dessus.

**Accepte** les modalités précitées ci-dessus.

**Demande** que l'animateur indépendant transmette en début d'année scolaire une liste des adhérents comportant les noms, prénoms, adresses et tarifs pratiqués,

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

**Extrait certifié conforme,  
Fait au Tremblay-sur-Mauldre  
Le 7 octobre 2024**

**Publiée par affichage en Mairie 10 octobre 2024  
Reçue à la Préfecture le 10 octobre 2024**

**La Présidente,  
Françoise CHANCEL**

